

“ La paix faite avec les Iroquois, dit M. Sulte, allait être rompue par ces barbares, quoiqu'ils l'eussent eux-mêmes désirée. La Providence qui veillait à la conservation de Ville-Marie lui procura dans cette circonstance un secours important dans le don qu'elle lui fit d'un habile interprète en langue iroquoise, qui rendit les services les plus signalés et même illustra le pays.”

Il faut bien remarquer que jusqu'alors on n'avait pas eu à Ville-Marie d'interprète capable de négocier avec les Iroquois et M. Faillon ajoute, que dès cette année (1646) M. de Montmagny y envoya très à propos Charles Le Moyne pour qu'on s'en servît dans les pourparlers avec ces féroces maraudeurs.

COMBATS CONTRE LES IROQUOIS.

Le Moyne était aussi brave qu'intelligent et il voyait avec peine les incursions des sauvages Iroquois et brûlait du désir de les combattre. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

Le 18 mai 1646, il s'empara de deux Iroquois. En 1648, alors qu'il n'était encore que dans sa vingt-deuxième année, ces barbares, sous prétexte de parlementer, mais en réalité dans le but de surprendre les colons, s'étaient approchés du fort (1). Reconnaissant leur perfidie, Le Moyne s'avance vers eux, les couche en joue et contraint deux d'entre eux à marcher devant lui, après les avoir constitués prisonniers. Quelques semaines plus tard, deux autres Iroquois, également mal intentionnés, s'avancèrent au milieu du fleuve avec leurs embarcations. Aussitôt Le Moyne se met à leur poursuite et les saisit l'un après l'autre. Un pareil courage ne pouvait manquer d'en imposer à ces barbares.

(1) Le fort dont il est question ici avait été bâti par M. de Maisonneuve sur la place Royale (Pointe à Callières) en 1643.